

LA VILLE DE CAEN ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE PRENNENT DES MESURES POUR LIMITER LA CONSOMMATION D'EAU

La Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer prennent de nouvelles mesures pour limiter la consommation d'eau dans l'espace public.

Le territoire étant placé en alerte sécheresse simple ([arrêté préfectoral du 22 juillet 2022](#)), la Ville de Caen souhaite renforcer les mesures pour limiter la consommation d'eau à compter du mercredi 10 août 2022 :

- Dans les espaces publics, **l'arrosage des espaces verts est coupé** (pelouses, massifs, jardinières...). Toutefois, l'arrosage reste possible avant 10h, en fonction des besoins, pour les massifs fleuris, les jardins d'été et les végétaux nouvellement plantés et qui sont plus vulnérables.
- **L'arrosage est réduit le plus possible dans les stades** (autorisé les mardis et jeudis de 20h à 10h). Une réduction était déjà appliquée par anticipation depuis une semaine.
- **Les fontaines suivantes sont arrêtées** jusqu'à nouvel ordre :
 - La fontaine de l'esplanade de la Paix (face à l'Université)
 - La fontaine de l'Espace Jardin
 - La fontaine de la Roseraie, le complément d'eau à la mini-Normandie et les bassins d'ornement de la Colline aux Oiseaux
 - Le bassin américain situé dans le jardin du Mémorial de Caen
 - Le bassin Pêcheur de lune (place de Würzburg)

Les fontaines qui fonctionnent en **circuit fermé** ne sont pas concernées, car elles consomment très peu d'eau et constituent des points de fraîcheur.

Les points d'eau potable situés à Caen restent accessibles pour tous pour un usage responsable.

Retrouvez la carte des points d'eau potable à Caen ici : [Caen IlotsFraicheurs2](#)

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DE L'ESPACE PUBLIC

Depuis quelques années, la Communauté urbaine Caen la mer expérimente sur la ville de Caen de nouvelles méthodes pour **limiter la consommation d'eau dans l'espace public**. Grâce à la **gestion différenciée** des espaces verts, la Communauté urbaine a fait évoluer ses commandes et ses productions de végétaux, en privilégiant les plantes vivaces (les agapanthes par exemple). Ces plantes résistent au gel en hiver et ne souffrent pas du manque d'eau en été, elles refleurissent d'une année sur l'autre, ce qui est idéal pour maintenir un **espace de vie agréable et fleuri** pour les habitants toute l'année tout en limitant les consommations.

CONTACT PRESSE : service communication Caen la mer / Ville de Caen
02 14 37 29 51 / s.laulhe@caenlamer.fr